



L'ANAP en quelques mots

Un groupement d'intérêt public pour accompagner les établissements

Créée par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (loi HPST), l'**Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux** est issue de la fusion de trois agences bien connues des hospitaliers : la Mission nationale d'expertise et d'audit hospitalier, la Mission nationale d'appui à l'investissement hospitalier et le Groupement pour la modernisation du système d'information hospitalier.

Installée depuis octobre 2009, elle a pour mission d'accompagner les établissements sanitaires et médico-sociaux dans l'amélioration de leur performance. Grâce à son expertise pluridisciplinaire, l'ANAP élabore et diffuse des outils et des recommandations permettant aux établissements d'améliorer la qualité de service aux patients et aux personnes. Par ses missions d'accompagnement, l'ANAP contribue également à la modernisation de la gestion des établissements et à leurs projets de réorganisation interne.

Basée à Paris, l'ANAP est constituée de 92 collaborateurs sous l'autorité du directeur général, Christian Anastasy.

Son Conseil d'administration est présidé par Philippe Ritter, préfet honoraire, et composé de l'Etat, de l'Union nationale des caisses d'assurance-maladie (UNCAM), de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et de fédérations. Elle est également dotée d'un Conseil scientifique et d'orientation, dont le rôle consiste à proposer des axes de travail au Conseil d'administration et à évaluer les travaux de l'ANAP.

(cf. annexes pour le détail des membres de ces deux instances)

La performance, c'est quoi au juste ?

Deux ans après la création de l'ANAP : quels résultats ?

Écrit par ANAP

Jeudi, 26 Janvier 2012 18:36 - Mis à jour Jeudi, 26 Janvier 2012 20:24

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la performance comme la capacité à mobiliser les ressources disponibles pour améliorer la santé de la population, développer la capacité du système de santé à prendre en compte les attentes de la population et enfin réduire les iniquités de financement du système.

L'ANAP fait sienne cette définition, afin d'agir sur ces trois leviers de la performance.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP)

L'ANAP signe en 2012 un contrat d'objectifs et de performance (COP) avec l'Etat, document stratégique destiné à orienter les travaux de l'ANAP.

Pour 2012-2014, le contrat d'objectifs et de performance promeut 4 objectifs :

1- Promouvoir la performance des organisations internes des établissements sanitaires et médico-sociaux

- a. Faire progresser le management, les processus cliniques, logistiques et de gestion en vue d'une plus grande efficacité des organisations
- b. Améliorer la gestion des ressources humaines
- c. Accompagner les établissements dans l'optimisation de leur gestion patrimoniale et de leurs investissements
- d. Participer à la définition et favoriser la mise en place d'une stratégie relative à la mise en oeuvre des technologies de santé, outiller les établissements pour sa mise en oeuvre

2- Piloter les Projets Performance en accompagnant les établissements et assurer le transfert de la mise en oeuvre des expériences et des outils aux ARS

- a. Mener à terme les vagues 1 et 2 des projets performance en obtenant les résultats attendus aussi bien au niveau qualitatif que quantitatif
- b. Sécuriser le transfert aux établissements et aux ARS des outils et méthodes mis en oeuvre et modélisés dans le cadre des projets performance

3- Accompagner les établissements dans leur ouverture sur les territoires

- a. Aider les établissements de santé et médico-sociaux à mener leurs projets de coopération
- b. Accompagner des projets de transformation de l'offre sanitaire et médicosociale autour des

Deux ans après la création de l'ANAP : quels résultats ?

Écrit par ANAP

Jeudi, 26 Janvier 2012 18:36 - Mis à jour Jeudi, 26 Janvier 2012 20:24

parcours de personnes

4- La diffusion à grande échelle de la culture et des outils de la performance

- a. Développer des tableaux de bord et encourager leur utilisation dans le pilotage de la performance
- b. Assurer la diffusion et l'appropriation d'une culture de la performance
- c. Assurer la veille et la prospective sur les facteurs de la performance

Le programme de travail, dont découlent les projets, est délibéré par le Conseil d'administration après avis du conseil scientifique et d'orientation et se construit en fonction des objectifs stratégiques du COP.

Bilan de deux années d'actions au service des établissements

A la suite du décret officialisant la création de l'ANAP fin octobre 2009, les projets de l'agence ont été véritablement amorcés dans le cadre du programme 2010.

L'éventail des sujets est vaste, comme les modes d'interventions. Sont mis en exergue ici quelques projets illustrant le sens de l'action de l'ANAP parmi les thématiques suivantes :

1. Projets Performance
 2. Accompagnement des chefs de pôle
 3. Inter Diag Médicament : un outil d'auto-évaluation
 4. Secteur médico-social
 5. Système d'information
 6. Gestion et valorisation du patrimoine hospitalier
1. Les Projets Performance

Il s'agit d'un programme ambitieux lancé fin 2009 visant à améliorer la performance globale d'un établissement dans le cadre d'une démarche structurée mobilisant à la fois les composantes managériales, médicales et soignantes. Les bénéfices recherchés concernent l'amélioration de la qualité de prise en charge du patient et des conditions de travail pour les personnels, mais aussi la recherche d'une plus grande efficacité organisationnelle et économique.

Deux ans après la création de l'ANAP : quels résultats ?

Écrit par ANAP

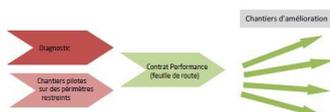
Jeudi, 26 Janvier 2012 18:36 - Mis à jour Jeudi, 26 Janvier 2012 20:24

1. Les Projets Performance

Il s'agit d'un programme ambitieux lancé fin 2009 visant à améliorer la performance globale d'un établissement dans le cadre d'une démarche structurée mobilisant à la fois les composantes managériales, médicales et soignantes. Les bénéfices recherchés concernent l'amélioration de la qualité de prise en charge du patient et des conditions de travail pour les personnels, mais aussi la recherche d'une plus grande efficacité organisationnelle et économique.

Les Projets Performance sont formalisés dans un contrat tripartite établissement/ARS/ANAP qui pose les bases d'un accompagnement au long cours (2 à 3 ans) :

Les Projets Performance sont formalisés dans un contrat tripartite établissement/ARS/ANAP qui pose les bases d'un accompagnement au long cours (2 à 3 ans) :



Deux ans après la création de l'ANAP : quels résultats ?

Écrit par ANAP

Jeudi, 26 Janvier 2012 18:36 - Mis à jour Jeudi, 26 Janvier 2012 20:24

Dès le lancement, des chantiers pilotes permettent d'engager la démarche de transformation et d'obtenir des premiers résultats (réduction des délais d'attente aux urgences, diminution du nombre de déprogrammations des interventions, meilleure occupation des lits, ...).

Au début de l'année 2012, plus de 200 chantiers d'amélioration sont mis en oeuvre et présentent déjà des résultats encourageants dans les 25 établissements engagés, qui représentent plus de 10% des lits (MCO) en France.

Ces chantiers portent sur des domaines aussi variés que l'amélioration de la gestion des lits, la réduction des coûts de logistique générale, le développement de la chirurgie ambulatoire et/ou de l'hospitalisation de jour, l'optimisation de la chaîne de facturation, l'informatisation du dossier patient, la diminution des délais de rendez-vous, ...

Répartition géographique des établissements engagés dans la démarche



SOURCE : Pilotage national des Projets Performance

Deux ans après la création de l'ANAP : quels résultats ?

Écrit par ANAP

Jeudi, 26 Janvier 2012 18:36 - Mis à jour Jeudi, 26 Janvier 2012 20:24

Chronologie des signatures de contrats Performance



SOURCE : Pilotage national des Projets Performance

Nombre et typologie de chantiers de transformation lancés

Nombre de chantiers engagés sur chaque thème de	Type d'impact visé par le chantier		
	Qualité soins	Coût santé	Économies
Soins Humains	26	✓	✓
Stratégie organisationnelle	20	✓	✓
Organisation et performance des soins	19	✓	✓
Coût (structure, renouvellement)	16	✓	✓
Blocs	16	✓	✓
Qualité des Soins	15	✓	✓
Investissement immobilier	14	✓	✓
Achats	12	✓	✓
Améliorations	11	✓	✓
Fonction support (logistique)	8	✓	✓
Qualité de patient en charge	8	✓	✓
Urgences	8	✓	✓
Coopération externe	7	✓	✓
Laboratoires biologie	7	✓	✓
Systèmes d'information	7	✓	✓
Création/développement pharmacie	7	✓	✓
Autres	7	✓	✓
Total	223		

Les chantiers ont permis de mesurer des résultats encourageants mesurés par les établissements sur

Chantiers	Exemples de réalisations et d'impacts
Urgences	Grâce notamment au réajustement de l'organisation du service d'urgences, le temps moyen passé par les patients aux urgences a diminué d'une heure, passant de 2h50 à 2h30
Blocs opératoires	L'optimisation des salles de blocs opératoires a permis d'améliorer la prise en charge des patients et de mieux organiser le temps de travail des soignants (+10% de taux d'occupation)
Chirurgie ambulatoire	Le nombre d'actes pour lesquels les patients sortent de l'hôpital le jour de leur admission sans avoir à passer la nuit dans l'établissement a augmenté de 20% * Sur les interventions sur lesquelles cela est recommandée
Biologie	Le nombre d'examen médicaux (en prises de sang) effectués ou redondants pour les patients a été diminué de 28%
Imagerie	Les délais d'obtention de rendez-vous pour les patients ont diminué grâce à une meilleure utilisation des scanners et des IRM (+10% de taux d'occupation)
Consultations	Une meilleure organisation des consultations a permis de réduire de 2/3 les délais de rendez-vous pour les patients
Immobilier	Le projet immobilier a été redimensionné pour rationaliser l'investissement tout en adaptant la structure aux besoins des patients

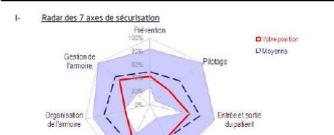
Verbatim: "Le projet a permis de mieux organiser le temps de travail des soignants (+10% de taux d'occupation) et de réduire les délais de rendez-vous pour les patients." "Le nombre d'actes pour lesquels les patients sortent de l'hôpital le jour de leur admission sans avoir à passer la nuit dans l'établissement a augmenté de 20%." "Le nombre d'examen médicaux (en prises de sang) effectués ou redondants pour les patients a été diminué de 28%." "Les délais d'obtention de rendez-vous pour les patients ont diminué grâce à une meilleure utilisation des scanners et des IRM (+10% de taux d'occupation)." "Une meilleure organisation des consultations a permis de réduire de 2/3 les délais de rendez-vous pour les patients." "Le projet immobilier a été redimensionné pour rationaliser l'investissement tout en adaptant la structure aux besoins des patients."



Verbatim: "Montée en compétences des chefs de pôles...entre le début et la fin du projet"



Quelle compétence avez-vous le sentiment d'avoir particulièrement développée au cours du projet 100 pôles?



II. Scores de sécuritisation

	Votre Score	Moyenne	min	MAX
Risque structural de l'entité	36%	67%	60%	92%
Prévention	43%	49%	25%	84%
Pilotage	38%	67%	10%	100%
Entrée et sortie du patient	61%	77%	22%	100%
Préparation et dispensation	56%	67%	22%	88%
Préparation et administration	60%	68%	48%	90%
Organisation de l'armoire	39%	71%	41%	93%
Gestion de l'armoire	60%	67%	25%	100%

sur un échantillon d'unités pilotes des centres AMAP (50 ES, 50 unités de soins)

Verbatim: "www.anap.fr"



Deux ans après la création de l'ANAP : quels résultats ?

Écrit par ANAP

Jeudi, 26 Janvier 2012 18:36 - Mis à jour Jeudi, 26 Janvier 2012 20:24



Le document de référence pour les professionnels de santé est le référentiel de compétences des professionnels de santé. Ce référentiel a été élaboré par l'ANAP en collaboration avec les associations de professionnels de santé et les autorités de régulation de la santé. Il définit les compétences attendues des professionnels de santé à l'issue de leur formation initiale et continue. Ce référentiel est le socle de la formation des professionnels de santé et est utilisé pour évaluer les compétences des professionnels de santé.



www.anap.fr/ance-on-sante.fr